



Refus d un regroupement familiale apres 10 mois

Par **Jillali**, le **09/06/2010** à **12:34**

Bonjour,
Merci de me lire. pour etre direct et en resume. Je suis Australien nee en Algerie, marie a une Algerienne residente en france.
Nous avons un bebe de 9 mois. je suis en suisse attendre la reponse de notre regroupement familiale et ca fait deja 9 mois.
Malheureusement la reponse etait un REFUS. Les raisons sont logement 50 m2 qui est bien mais la douche n est pas ventile, insuffisance de ressources. Comment une femme en seinte peut travailler a plein temps s il y a un risque de perdre le bebe?????? Humain?????? d autes motives qui sont insignicants pour moi. Un peu de considerations et etre humains seras apprecier.
notre attente etait de 9 mois. Ils nous ont separer pendant 9 mois sont rencontre avec ma femme ou mon fils et a la fin. ils nous donnent une reponse qui est 100 % injustice. c est pas humain de faire ca a une famille. SVP Essayer d imagine comment le bebe qui n a pas vue son pere pendant 9 mois qui est le debut de sa nissance.
J ai jamais vue ou entendre un histoire comme ca. rnJe suis sure notre histoire doit etre publier dans les journaux du monde????????? Nous devons faire le recours et nous avons aucune idee d ou nous devons commencer. rnJe vous remercie de me lire et d escuser mon francais car long maternel est Anglais. Merci encors et bonne chance a vous tous.
Votre temps etait apprecie.
rnJillali

Par **amajuris**, le **09/06/2010** à **13:10**

bonjour,
vous voulez un regroupement familial en France ou en Suisse ?
chaque état décide souverainement des conditions d'accueil des étrangers sur son territoire en particulier quand ceux-ci n'ont aucune ressource et seront à la charge du pays qui les accueillent.
concernant les ressources du couple l' administration (suisse ou française) a-t-

elle pris en compte vos ressources personnelles ? même enceinte n'interdit pas de travailler sauf raisons médicales. vous dites que vous n'avez jamais vu ça, je vous conseille de vous intéresser aux conditions d'accueil et de séjours des étrangers dans d'autres pays comme les usa ou le canada par exemple. cordialement

Par **Jillali**, le **09/06/2010** à **17:34**

Je voudrai tout d'abord de vous remercier pour votre réponse. Oui le regroupement est en France pas en Suisse car je suis en Suisse d'attendre la réponse chez mon frère qui habite à Genève. Concernant mes ressources ils étaient pas pris en considération, J'ai pas un travail en Suisse car j'ai pas le droit encore de travailler mais j'ai un peu d'argent sur moi. J'espère que vous considerez et comprenez la situation quand une femme de 41 ans est en seinte. Je comprend que c'est mon problème mais c'était une raison de la santé du maman et le bébé!!! le grand problème et de garder en dehors du territoire français pendant 0 mois sans la possibilité de voir ma femme avec mon fils, je trouve ça injuste. J'arrive pas à comprendre le système en général. J'ai une femme qui réside en France et nous avons un bébé ensemble. C'est pour ça que j'ai pas le choix que de trouver un avocat pour faire le nécessaire de résoudre le problème plus tôt possible. J'apprécie votre opinion mais j'ai le mien aussi. Je viens d'un pays anglais et de système différent et difficile mais loin de tout ce système français. Pour être front. Ce que je veux dire c'est une raison de séparer un couple avec un bébé toute cette période. Je reçu un conseil de voir CIMAD organisation pour un support et aide??? y a-t-il quelqu'un qui peut m'orienter svp et merci. Merci encore. Cordialement

Par **amajuris**, le **09/06/2010** à **23:46**

bonsoir, je veux simplement dire qu'un pays quel qu'il soit n'a aucune envie ni aucune obligation de recevoir sur son sol une famille n'ayant pas la nationalité qui n'a aucune ressource et à qui il devra verser des aides sociales. vous êtes australien et votre femme algérienne je pense que ces 2 pays devraient vous accueillir sur leurs territoires plus facilement. cordialement